

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE MEAUX
46, Avenue S. ALLENDE
77108 MEAUX

L'Officier du Ministère Public
à
Cabinet DEHAN SCHINAZI

174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler

Référence :
Rédacteur :

Maître,

Après examen de cette affaire, je vous informe de l'abandon des poursuites à l'encontre de votre client

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois **025387 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 SI C.ROUTE. ART.R.413-14 SI AL.2 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à au point kilométrique
dans le sens en date du par procès verbal n°
dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de retenue de pour une vitesse
autorisée de
AP N°DR-04-142 du 23 septembre 2004

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 SI C.ROUTE.
ART.R.413-14 SI AI. 2 C.ROUTE

Veuillez agréer Maître l'expression de mes salutations distinguées

Fait à MEAUX le 12/08/2024

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIQUE

